



DEMANDE DE SOUSCRIPTION D'ABONNEMENT (Obligatoire pour la pose d'un compteur d'eau potable)

Demande (obligatoire propriétaire)

Mlle Mme M Société (Libellé et n° SIRET).....

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe : Mobile :

Fax : Courriel :

Propriété concernée

Adresse de la propriété concernée (sauf si identique à précédente)

N° et rue : Appartement n° :

Code postal : Commune :

Nature de l'immeuble (maison individuelle, collectif...) :

Caractéristiques de l'abonnement

Adresse de facturation (si différente de l'immeuble desservi)

N° et rue : Appartement n° :

Code postal : Commune :

Le demandeur déclare :

➤ prendre la qualité (cochez la case qui convient)

<input type="checkbox"/> D'abonné individuel* (*définitions au verso) <input type="checkbox"/> D'abonné principal* à partir de la date de pose du compteur ➤ Préciser le nombre de logements desservi : <input type="checkbox"/> D'abonné secondaire* à partir de la date de pose du compteur ➤ Préciser le nom de l'abonné principal : ➤ Préciser la réf. Client de l'abonné principal :	Le branchement dessert : <input type="checkbox"/> Habitation <input type="checkbox"/> Espace vert <input type="checkbox"/> Compteur à usage agricole <input type="checkbox"/> Professionnel <input type="checkbox"/> Autre
--	---

➤ Avoir reçu un exemplaire du règlement du service public d'eau potable,

➤ Devoir s'acquitter des frais d'accès au réseau de distribution d'eau potable aux conditions financières établies par le SAEPPPO et des frais de mise en service du branchement d'eau potable,

➤ En cas d'usage agricole, il y a lieu de fournir une attestation de la MSA.

IMPORTANT : L'abonnement et la facture entrent en vigueur à compter de la date de pose du compteur

Le....., à..... **Signature du demandeur (propriétaire)**
(précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »)

Cadre réservé au SAEPPPO

N° de branchement : N° de compteur :
Date de pose : 1^{ère} pose : oui non
Emplacement du compteur : intérieur extérieur
Immeuble raccordable au réseau public d'assainissement collectif : oui non

Précisions complémentaires

*Trois types d'abonnement peuvent être accordés :

- **L'abonnement individuel** pour une construction individuelle.
- **L'abonnement principal** pour un immeuble collectif, accordé au propriétaire ou à la copropriété pour le compteur général qui comptabilise la consommation totale de l'immeuble.
- **L'abonnement secondaire** pour un immeuble collectif, accordé à chaque propriétaire des appartements ou locaux individuels de l'immeuble.

L'abonnement secondaire est accordé pour les immeubles collectifs d'habitation en cas de demande d'individualisation des abonnements, sous réserve du respect des conditions fixées dans le règlement du service public d'eau potable.

Conditions de mise en service

La mise en service du branchement est subordonnée à la pose du compteur. Celle-ci est précédée par la souscription d'un abonnement.

Par conséquent le paiement de la part fixe se calcule dès la pose même en l'absence de consommation.

Les installations privées de distribution d'eau potable devront être réalisées conformément aux normes en vigueur et être protégées contre les retours d'eau.

En particulier, toute interconnexion entre un réseau public de distribution d'eau potable et un réseau alternatif d'eau est interdite.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à traiter votre demande. Les destinataires des informations sont les agents techniques et administratifs du SAEPPPO dans la limite de leurs attributions respectives. Sauf mention contraire, l'ensemble des champs du formulaire sont obligatoires pour traiter votre demande. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service Vente d'Eau du SAEPPPO.